



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	18

Le mardi 12 septembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

DELIBERATION

N° 145/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : André IPERT à Michel BRAUN.

OBJET :

Vente d'une parcelle
communale située au Foussa

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire expose :

La Commune est devenue propriétaire d'une parcelle cadastrée H435, sis chemin du Foussa par Arrêté Municipal du 17 février 2020 relatif aux biens sans maître. Il s'agit d'un cabanon entièrement enclavé au sein d'une propriété cadastrée H436.

Monsieur Pierre CONTRI, décédé le 28 novembre 2010 et propriétaire de la parcelle cadastrée H436 se pensait également propriétaire de la parcelle H435 et s'était comporté comme tel depuis l'acte notarié, le titrant sur les parcelles officielles.

Madame Gabrielle CONTRI, épouse AIPERTO, fille du défunt, souhaiterait régulariser cette situation et être propriétaire de l'ensemble de la propriété, y compris la parcelle H435.

Au vu de la situation géographique de la parcelle communale cadastrée H435, **Monsieur le Maire** propose de la céder à Madame CONTRI.

Vu la demande de Madame Gabrielle CONTRI, épouse AIPERTO,

Vu le courrier de Maître Nicolas MATTEI Avocat,

Vu la situation géographique de la parcelle H435,

Vu l'avis des Domaines,

Considérant que ce bien a été acquis gracieusement par la Commune et qu'il ne présente pas d'intérêt pour cette dernière.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle cadastré H435 sis chemin du Foussa à Madame Gabrielle CONTRI, épouse AIPERTO, au prix de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée H435 au prix de 1 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN